

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Arrêté du 22 juin 2026

portant mise à disposition à temps partiel auprès de la mission « Agriculture et développement durable » du Contrôle général économique et financier

NOR : ECOU2615091A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2026 portant création de la mission « Agriculture et développement durable » du Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 9 août 2024 portant nomination de Mme Sylvie RAVALET dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe II) ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Madame Sylvie RAVALET, ingénieure des Ponts, des eaux et des forêts du grade transitoire nommée dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe II), adjointe à la cheffe du Contrôle générale économique et financier, est mise à disposition à temps partiel auprès de la mission « Agriculture et développement durable » du Contrôle général économique et financier, à compter du 1er juillet 2026.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 22 juin 2026

Pour les ministres et par délégation :
La cheffe du Contrôle général économique et financier,
V. NATIVELLE